

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 10 avril par Marc GIROUD, président sortant.

PRÉSENTS : François PELEGRIN, René DESMOTTES (Arronville), Messaouda PERTHUS (Berville), Gérard LEROUX, Marie-Yvonne COUBRICHE, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Michel DELAHAYE, Catherine COSSON (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Olivier BARBIER (Frouville), Annie POU CET, Didier KREMER (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT, Jean-Marie PIERRAT

(Hérouville), Christian DUMET, Michel RICHARD (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Philippe GUÉROULT, Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, Marie-Thérèse DESCHAMPS (Nesles-la-Vallée), Michelle DAUVERGNE, Marc GIROUD, (Vallangoujard).

ABSENT : Michel DAUGE Nesles-la-Vallée (pouvoir à Chantal DESHONS).

Éric COUPPE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	28
Présents :	27
Votants :	28

Installation du Conseil

Le Président sortant ouvre la séance, installe le Conseil, rappelle l'ordre du jour qu'il a proposé dans la convocation, en précisant qu'il devra être ou confirmé ou modifié par le président qui sera élu, et transmet au doyen d'âge la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Président.

Élection du Président

DÉLIBÉRATION 2014-9 (gestion, vote)

Sous la présidence de Michel DELAHAYE, doyen d'âge, un scrutin à bulletins secrets est organisé.

Marc GIROUD est seul candidat déclaré.

Le résultat du vote est le suivant :

Marc GIROUD 22 voix, 6 bulletins blancs.

Marc GIROUD ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Président de la Communauté de communes.

Il prend la présidence de la séance et commence par remercier l'ensemble des membres du Conseil, ceux qui ont voté pour lui, comme ceux qui se sont abstenus, se félicitant à cet égard de la diversité des points de vue exprimés qui constitue un témoignage de la vitalité et de la richesse de la démocratie au sein de l'assemblée.

Il souligne ensuite son attachement à la défense de la ruralité de nos villages et aux principes d'action suivants : modestie, économie, gestion participative et ouverte, au service de la population en appui aux communes qui doivent rester au premier plan.

Il dit enfin sa conviction qu'une Communauté dynamique constitue la meilleure protection pour nos petites communes, face au risque de se voir absorbées par de grosses entités bureaucratiques.

Élection des Vice-Présidents

DÉLIBÉRATION 2014-10 (gestion, vote)

Conformément aux statuts, le Président propose au Conseil de procéder à l'élection des trois vice-présidents correspondant aux trois compétences principales : activité économique, enfance et voirie.

Le Conseil valide cette proposition.

Un scrutin à bulletins secrets est organisé pour l'élection de chacun des trois Vice-Présidents.

Premier Vice-Président (activité économique)

Gérard LEROUX est seul candidat déclaré.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Gérard LEROUX 28 voix,

Gérard LEROUX ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu premier Vice-Président de la Communauté de communes.

Deuxième Vice-Président (enfance)

Annie POU CET est seule candidate déclarée.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Annie POU CET 21 voix, 7 bulletins blancs.

Annie POU CET ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue deuxième Vice-Présidente de la Communauté de communes.

Troisième Vice-Président (voirie)

Jean-Pierre STALMACH est seul candidat déclaré.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Jean-Pierre STALMACH 24 voix, 4 bulletins blancs.

Jean-Pierre STALMACH ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu troisième Vice-Président de la Communauté de communes.

Élection du Bureau

DÉLIBÉRATION 2014-11 (gestion, vote)

Le Président rappelle les statuts qui prévoient que le Bureau comporte un représentant par commune. Il invite, par conséquent, les communes n'ayant pas de président ou de vice-président à présenter chacune un candidat pour siéger au Bureau communautaire.

Sont ainsi élus membres du Bureau :

François PELEGRIN, Martine BAUDIN, Gérard LEROUX, Jean-Pierre STALMACH, Stéphan LAZAROFF, Annie POU CET, Eric COUPPE, Eric BAERT, Christian DUMET, Marion WALTER, Christian PION, Philippe GUÉROULT, Marc GIROUD.

Indemnités

DÉLIBÉRATION 2014-12

- Vu le CGCT, notamment les articles L. 5211-12, R.5214-1 et R 5332-1,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu le décret n° 2008-198 du 27/02/200,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents entrant en vigueur à la date d'installation du nouveau conseil et de l'élection du Président et des Vice-Présidents, aux taux suivants :

- indemnités du Président : telle que prévue au barème fixé pour le Président d'une communauté de communes de 3 500 à 9 999 habitants, soit 41.25% de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnités des Vice-Présidents : telle que prévue au barème fixé pour les Vice-Présidents d'une communauté de communes de 3 500 à 9 999 habitants, soit 16.50% de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique

La somme nécessaire est inscrite à l'article 6531 du budget communautaire.

Commissions

Le Président invite le Conseil à procéder à la constitution de commissions.

Commission voirie

DÉLIBÉRATION 2014-13 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de constituer une Commission voirie présidée par Jean-Pierre STALMACH, Vice-Président chargé de la voirie, DÉSIGNE pour y participer : Eric COUPPE, Michel RICHARD, Philippe GUEROULT, Franck MORIN, René DESMOTTES, Matthieu LAURENT, Olivier BARBIER.

Commission enfance

DÉLIBÉRATION 2014-14 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de constituer une Commission enfance présidée par Annie POU CET, Vice-Présidente chargée de l'enfance, DÉSIGNE pour y participer : Chantal DESHONS, Martine COLAS, Marion WALTER, Marie-Yvonne COUBRICHE, Marie-Agnès PITOIS, Christian DUMET, Frédéric DESPRETZ, Nicole STALMACH, Messaouda PERTHUS, Stéphane LAZAROFF, Michelle DAUVERGNE, Chantal BOYER, Brigitte JAILLANT.

Commission d'appel d'offres

DÉLIBÉRATION 2014-15 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de créer une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent composée de quatre membres et de quatre suppléants, sachant que, conformément au code des marchés publics (article 22), ladite commission est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant, et que la présence d'au moins deux membres, en plus du

Président ou de son représentant, sera nécessaire à la validité des délibérations de cette commission,

DÉSIGNE comme membres de la Commission d'appel d'offres :

- quatre titulaires, Philippe GUEROULT, Daniel FRITSCH, Gérard LEROUX, Pascal NEGRE.
- quatre suppléants, François PELEGRIN, Christian DUMET, Catherine COSSON, Eric BAERT.

Désignations

Le Président invite le Conseil à désigner ses représentants à divers syndicats et organismes.

Ordures ménagères : délégués

DÉLIBÉRATION 2014-16 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité :

- Syndicat SMIRTOM
 - ARRONVILLE
 - Titulaire : Laurent BERANGER
 - Supplément : Anthony HUMBERT
 - BERVILLE
 - Titulaire : Nicole ROSSET
 - Supplément : M-France TRINQUART
 - ENNERY
 - Titulaire : Jean-Marie RUFFIANDIS
 - Supplément : Frédéric LASAUSSE
 - EPIAIS-RHUS
 - Titulaire : Brahim MOHA
 - Supplément : Marie BRUYANT
 - GENICOURT
 - Titulaire : Didier KREMER
 - Supplément : Jean-Christophe GUIET
 - HEROUVILLE
 - Titulaire : Jacques LEBECQ
 - Supplément : Jean-François LE LAY
 - LABBEVILLE
 - Titulaire : Christian DUMET
 - Supplément : Alain DEVILLEBICHOT
 - LIVILLIERS
 - Titulaire : Frédéric JARRAUD
 - Supplément : Pierre MORIN
 - MENOUVILLE
 - Titulaire : Henri JALLET
 - Supplément : Christian PION
 - NESLES-LA-VALLÉE
 - Titulaire : Michel DAUGE
 - Supplément : Jérôme PERELMAN
 - VALLANGOUJARD
 - Titulaire : Eric PORTE
 - Supplément : Frédéric ZAOUÏ
- Syndicat TRI-OR
 - HÉDOUVILLE
 - Titulaires : Guy JOBARD
Pierre BROS
 - Suppléments : Grégory DUMORTIER
Didier GRAIN
 - FROUVILLE
 - Titulaires : Hubert DELAMARE
Marie-Claude LE BERRE
 - Suppléments : Marc MICHEL
Danièle HAFFNER-BARBIER
- Bureau du Smirtom
 - Titulaires : Brahim MOHA
Christian DUMET

PNR du Vexin français

DÉLIBÉRATION 2014-17 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité pour représenter la Communauté au PNR du Vexin français : Jean-Pierre STALMACH, titulaire, Brahim MOHA, suppléant.

Délégations au Bureau

DÉLIBÉRATION 2014-18 (gestion)

Le Conseil, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de donner les délégations suivantes au Bureau, pour la durée du mandat :

- engager les demandes de subventions au profit de la Communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,
- créer ou modifier les postes du personnel titulaire non titulaire et contractuel de la Communauté en conformité avec les autorisations budgétaires,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévues au budget,
- fixer annuellement le montant des charges à reverser aux communes mettant des locaux ou des services à disposition de la Communauté.
- définir, après examen par la commission voirie, les priorités du programme de travaux de l'année.

Compte administratif 2013 CdCBudget de la Communauté

DÉLIBÉRATION 2014-20 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2013,
- Vu le Compte administratif 2013,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à l'usage, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence d'Annie POU CET, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte administratif 2013 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Compte de gestion 2013 CdCBudget de la Communauté

DÉLIBÉRATION 2014-21 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2013,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2013,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le Compte de gestion 2013 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2013.

Compte administratif 2013 PdVBudget annexe « Portes du Vexin »

DÉLIBÉRATION 2014-22 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Budget primitif 2013,
- Vu le Compte administratif 2013,
- Considérant que ce Compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le Receveur,

En l'absence temporaire du Président, qui, conformément à l'usage, ne participe pas au vote de ce compte, siégeant sous la présidence d'Annie POU CET, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Compte administratif 2013 du Budget annexe des Portes du Vexin de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron.

Compte de gestion 2013 PdVBudget annexe « Portes du Vexin »

DÉLIBÉRATION 2014-23 (finances)

- Après s'être fait présenter tous les comptes et budgets 2013,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2013,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 et statuant sur l'ensemble des opérations, budgets et comptabilité des valeurs inactives du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCLARE que le Compte de Gestion 2013 du Budget annexe des Portes du Vexin de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron présenté par le Receveur exprime des résultats identiques à ceux du Compte administratif 2013.

Affectation du résultat 2013 CdCBudget de la Communauté

DÉLIBÉRATION 2014-24 (finances)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,
- Vu l'approbation du Compte administratif 2013, ce jour par le Conseil,
- Vu l'excédent global de fonctionnement constaté au 31/12/2013, soit : 385 688.00 €
- Vu le déficit global d'investissement constaté au 31/12/2013, soit : 124 725.48 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de conserver en reprise au BP 2014 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron le déficit d'investissement de 124 725.48 €.

DÉCIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de 385 688.00 €

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| - report à nouveau au compte 002 | 135 688.00 € |
| - compte 1068 | 250 000.00 € |

Décision modificative 1

DÉLIBÉRATION 2014-25 (finances)

Vu l'affectation du résultat de 2013,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement au budget 2014 de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron

APPROUVE la décision modificative suivante.

dépenses		recettes	
d'investissement		d'investissement	
001	124 725.48 €	1068	250 000.00 €
020	80 000.00 €		
2315	35 000.00 €		
2183	10 274.52 €		

dépenses		recettes	
fonctionnement		fonctionnement	
6231	10 000.00 €	002	135 688.00 €
6262	3 000.00 €		
6218	20 000.00 €		
6534	10 000.00 €		
020	92 688.00 €		

Taxe des ordures ménagères

Smirtom du Vexin

DÉLIBÉRATION 2014-26 (finances)

Vu la délibération du SMIRTOM du 10 octobre 2013 instituant une seule zone sur la Communauté de communes.

Le Président propose de modifier les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les quatre communes suivantes de la Communauté : Arronville, Berville, Epiasis-Rhus, Ménouvillle afin de disposer dorénavant d'un taux unique sur le secteur desservi par le Smirtom.

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du syndicat mixte auquel ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,
- Considérant que le Smirtom a institué la TEOM sur l'ensemble de son territoire par délibération en date du 11 octobre 2002,
- Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes de la vallée du Sausseron a pris effet le 1er janvier 2003 par substitution à ses communes membres,
- Considérant donc que la Communauté peut percevoir la TEOM en lieu et place du SMIRTOM,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants :

ARRONVILLE	6,43 %
BERVILLE	6,43 %
ENNERY	6,43 %
EPIAIS-RHUS	6,43 %
GENICOURT	6,43 %
HEROUVILLE	6,43 %
LABBEVILLE	6,43 %
LIVILLIERS	6,43 %
MENOUVILLE	6,43 %
NESLES LA VALLEE	6,43 %
VALLANGOUJARD	6,43 %

Syndicat TRI-OR

DÉLIBÉRATION 2014-27 (finances, environnement)

Le Président propose au Conseil de ne pas modifier les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le Tri-Or pour Hédouville et Frouville.

- Vu l'article 1609 nonies A ter du Code général des impôts,
- Vu la loi de finances N° 204-1484 du 30 décembre 2004, qui autorise les EPCI percevant la TEOM en lieu et place du Syndicat mixte auxquels ils adhèrent à délibérer uniquement sur les taux de TEOM,
- Considérant que le Syndicat TRI-OR a institué la TEOM sur l'ensemble de son territoire par délibération en date du 25 février 2003,
- Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes de la vallée du Sausseron a pris effet le 1^{er} janvier 2003 par substitution à la commune d'Hédouville membre de ce syndicat,
- Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron a pris effet le 1^{er} janvier 2013 par substitution à la commune de Frouville membre de ce syndicat,
- Considérant donc que la Communauté peut percevoir la TEOM en lieu et place du syndicat TRI-OR,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le taux suivant :

HEDOUVILLE	9,33 %
FROUVILLE	9,33 %

Convocation électronique

DÉLIBÉRATION 2014-28 (gestion)

- Vu l'article L 5211-1 du CGCT,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que les convocations aux instances de la Communauté pourront parvenir par voie électronique aux membres qui en feront la demande,

PRÉCISE que cette demande devra être formulée par l'envoi d'un courriel au secrétariat de la Communauté (secretariat@valleedusausseron.fr).

SMIRTOM statuts et adhésion

Adhésion de la Communauté d'agglomération Seine et Vexin

DÉLIBÉRATION 2014-29 (gestion, finances)

Le Président,

DONNE lecture du courrier adressé par le Président du SMIRTOM pour modification des statuts du syndicat au 1^{er} janvier 2014 portant également sur l'intégration de la Communauté d'Agglomération Seine-et-Vexin dans ledit syndicat,

PRÉCISE que le syndicat a statué favorablement sur ces modifications,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la modification des statuts du syndicat au 1^{er} janvier 2014 et l'intégration de la Communauté d'Agglomération Seine-et-Vexin dans ledit syndicat

Plan local d'urbanisme

Le Président engage un échange au sujet du Plan local d'urbanisme dont la loi prévoit qu'il devienne intercommunal (PLUi) de compétence communautaire,

sauf opposition du quart des communes de la Communauté.

L'échange fait apparaître qu'une grande majorité ne souhaite pas ce transfert de compétence.

Droit des sols

Le Président engage un échange au sujet du droit des sols. L'État se désengageant, la Préfecture pousse les élus du Vexin à trouver des solutions. Le PNR a mis en place un groupe de réflexion avec les présidents des communautés. La création d'un service mutualisé est envisagée. Le PNR pourrait héberger administrativement cette structure qui aurait un fonctionnement autonome et serait financée par les communes choisissant d'adhérer à ce service (estimation : de l'ordre de 5 € par habitant et par an).

Crèche d'Arronville

Le Maire d'Arronville, François PELEGRIN, sollicite l'accord du Parc pour la mise en place d'une crèche privée dans les locaux de l'ancienne maternelle ; cet accord conditionnant l'obtention de l'aide financière d'autres organismes (CAF, Département...)

Un large échange permet de dégager la position suivante : le Président fera part au Maire par écrit de sa non opposition en soulignant que la Communauté n'interviendra pas financièrement sur cette action privée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Président,
Marc GIROUD